



NOTE

- AUX :** Doyens et vice-doyens des études supérieures
Vice-recteurs et vice-recteurs associés à la recherche
- C.C. :** Personnes-ressources pour les bourses d'études supérieures du Canada Vanier
dans les établissements
Agents de liaison pour les bourses dans les établissements
Responsables des subventions de recherche dans les établissements
Kelly Taylor, directrice générale, Secrétariat Vanier-Banting
Serge Villemure, directeur, Direction des subventions de recherche et bourses,
CRSNG
Valérie Laflamme, directrice, Portefeuille de la formation en recherche, CRSH
- DE :** Julie Conrad, Gestionnaire, Programmes Vanier-Banting et bourses des IRSC
- DATE :** 15 juin 2017
- OBJET :** Mise à jour sur le programme et le concours 2017-2018 de bourses d'études
supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)

**Prière de transmettre aux personnes de votre établissement à qui cette information
pourrait être utile.**

Le concours 2017-2018 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) est
lancé! Cette note de service a pour but de vous informer des nouvelles du programme pour le
présent concours.

I) Calendrier du concours 2017-2018 de BESC Vanier

Le calendrier du concours est semblable à celui du dernier concours. Vous trouverez ci-dessous certaines dates importantes :

Calendrier du concours 2017-2018 de BESC Vanier	
Lancement du concours	15 juin 2017 : Affichage de la documentation mise à jour sur le site Web du programme, y compris le guide de présentation des candidatures et l'activation de RechercheNet (système électronique de présentation des candidatures)
Date limite de présentation des candidatures	1 novembre 2017, 20h00 (HAE)
Date prévue de l'avis de financement	Fin mars 2018

II) Nouvelles du programme de BESC Vanier

NOUVEAU – Lettre de recommandation supplémentaire en matière de leadership

Il est maintenant nécessaire d'inclure **deux** lettres de recommandation, au lieu d'une, pour le critère du leadership dans le dossier de candidature des BESC Vanier. La lettre supplémentaire permettra au candidat de fournir le nom de divers répondants, qui en retour fourniront au comité davantage de renseignements pour évaluer la conformité au critère de sélection du leadership.

Les étudiants doivent télécharger les lettres sur le leadership dans RechercheNet comme par le passé. Ils devront cependant télécharger une lettre à la fois dans la même tâche. Les lettres ne doivent pas compter plus de deux pages chacune. Pour plus d'information sur cette tâche, veuillez consulter la page d'instructions dans notre [site Web](#).

NOUVEAU – Document de déclaration sur le leadership personnel

Auparavant, le SVB exigeait un document d'une page maximum intitulé *Description des compétences en leadership et en communication*. Ce document a été combiné au document d'une demi-page maximum *Circonstances spéciales* pour créer la *Déclaration sur le leadership personnel* de deux pages. Le but de ce changement est d'éliminer les obstacles systémiques à la présentation de demandes pour les BESC Vanier, d'encourager le comité à considérer les interruptions de carrière comme possiblement avantageuses pour le parcours professionnel d'un candidat, et à mieux harmoniser les BESC Vanier avec les autres bourses internationales de prestige.

Veuillez trouver ci-après les formulations devant servir pour le dossier de mise en candidature :

Ce document doit présenter au comité un énoncé clair des défis et des possibilités qui ont façonné votre recherche doctorale.

Au moment de rédiger votre Déclaration sur le leadership personnel, veuillez considérer les points suivants :

- *Qu'est-ce qui vous a amené à la recherche doctorale? Comment vos circonstances personnelles et vos expériences de vie pertinentes (quelques exemples sont les responsabilités administratives, les congés de maternité/parentaux, l'éducation des enfants, la maladie, les responsabilités culturelles ou communautaires, le contexte socioéconomique, ou les responsabilités familiales en lien avec la santé) ont influé sur votre parcours universitaire, votre recherche et vos choix, défis et succès en matière de leadership?*
- *Comment votre vie personnelle vous a-t-elle motivé à faire connaître et à diffuser votre recherche?*
- *Comment avez-vous créé des possibilités de changement, et comment avez-vous surmonté les obstacles à votre vision?*
- *Comment avez-vous développé votre capacité de diriger les autres, et comment avez-vous tiré parti de cette habileté?*
- *Pourquoi avez-vous choisi d'entreprendre vos études de doctorat à l'établissement qui propose votre candidature? En quoi cet établissement offre-t-il un environnement qui favorise le développement de vos capacités en tant qu'universitaire et votre leadership?*

Le leadership peut revêtir de multiples formes. Lorsque vous rédigez votre déclaration à l'intention du comité, assurez-vous d'indiquer non seulement vos réalisations, mais aussi la manière dont vous avez tiré parti de votre leadership pour atteindre vos objectifs.

Votre relevé de notes, votre CVC et vos lettres de recommandation fourniront les détails de vos engagements et de vos réalisations, mais ce texte vous donne l'occasion de faire le récit global de votre vie, de vos accomplissements en tant que leader et de vos buts comme chercheur à l'intention du comité de sélection.

NOUVEAU – Circonstances spéciales

Par le passé, les candidats qui demeuraient au même établissement étaient invités à utiliser le document sur les *Circonstances spéciales* pour justifier leur manque de mobilité. Dorénavant, tous les candidats devront rédiger une *Déclaration sur le leadership personnel* qui expliquera pourquoi ils entreprennent des études de doctorat à l'établissement qui a proposé leur candidature. Le document *Circonstances spéciales* doit **uniquement** servir à décrire le calcul du nombre de mois complétés pour le programme combiné de premier cycle et d'études de doctorat à l'usage du personnel des BESC Vanier.

NOUVEAU – Instructions pour la page des répondants dans le site Web des BESC Vanier

Toutes les candidatures aux BESC Vanier doivent être appuyées par deux répondants. Nous avons ajouté dans notre site Web une nouvelle page visant à fournir des instructions aux répondants. Cette page décrit les critères d'évaluation pour le programme Vanier et contient d'autres renseignements qui seront utiles aux répondants.

NOUVEAU – Préjugés implicites/inconscients dans le processus de sélection

L'équité et la diversité sont des considérations à prendre en compte à tous les niveaux. Le processus de sélection des boursiers Vanier peut être influencé par des préjugés implicites à toutes les étapes. Au moment de soumettre la candidature d'étudiants au concours Vanier, le Secrétariat Vanier-Banting demande aux établissements de tenir compte du risque de préjugé implicite (ou inconscient) à tous les niveaux : recommandation ministérielle, sélection et recrutement par l'établissement et processus d'évaluation et d'appui. Le Secrétariat Vanier-Banting est activement engagé dans la sensibilisation des membres de ses comités de sélection aux préjugés implicites (ou inconscients), et recommande aux évaluateurs des trois organismes subventionnaires de consulter l'information très utile fournie aux liens suivants :

- 1) [Ressource faisant un survol des préjugés inconscients élaborée par les femmes de la Côte-Ouest en génie, sciences et technologie \(WWest\)](#)
- 2) [Implicit Bias: Gender – Science test](#) et/ou [Gender – Career test](#) de l'Université Harvard
- 3) [Module de formation des IRSC pour les évaluateurs sur les préjugés inconscients](#)
- 4) [Guide à l'intention des comités de sélection des boursiers Vanier sur la réduction des préjugés sexistes dans le processus d'évaluation](#)

RAPPEL – Approbation de l'établissement : sélection et diversité

Étant donné la nature compétitive du programme, nous tenons à vous rappeler de continuer à être très sélectifs lorsque vous appuyez une candidature. Ainsi, nous pourrions ensemble assurer la qualité des candidatures, de sorte que le programme soutienne les boursiers doctoraux de calibre mondial appelés à devenir les prochains chefs de file en recherche, sans toutefois surcharger inutilement le système d'évaluation.

On rappelle aux établissements d'appuyer des candidatures dans tous les domaines de recherche et dans les deux langues officielles. De plus, la promotion de l'équité entre les sexes est importante dans le processus d'approbation.

RAPPEL – Admissibilité : calcul des mois d'études de doctorat

Toutes les études doctorales antérieures, sans égard à la discipline, seront prises en compte dans l'évaluation de l'admissibilité, et seront considérées comme continues, à temps plein et ininterrompue (y compris durant les mois d'été, sauf en cas de congé officiel) sauf indication contraire par l'établissement. Les candidats qui ont étudié à temps partiel, ou qui ont interrompu leurs études avec l'approbation officielle de leur université, doivent indiquer les dates de l'interruption ou des études à temps partiel dans le document *Circonstance spéciales*.

Le Secrétariat Vanier-Banting commencera le calcul du nombre de mois complétés au début de la première session de doctorat, sauf dans les cas ci-dessous.

Si le candidat	...alors le secrétariat :
est inscrit à un programme combiné de maîtrise-doctorat	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de doctorat
est passé directement du baccalauréat au doctorat (c.-à-d. n'a jamais obtenu de diplôme de maîtrise, ni été inscrit à un programme de maîtrise)	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de doctorat
est passé de façon accélérée de la maîtrise au doctorat, sans avoir obtenu de diplôme de maîtrise	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de maîtrise
est inscrit à un programme de recherche combiné de premier cycle et d'études de doctorat	comptera seulement la partie doctorat (voir remarques)

Remarques

- 1) Aux fins du calcul, le Secrétariat Vanier-Banting estimera que deux mois d'études à temps partiel équivalent à un mois d'études à temps plein.
- 2) Le Secrétariat considèrera chacun de ces programmes comme mutuellement exclusifs. Une seule des exceptions ci-dessus peut s'appliquer par candidature.
- 3) Les étudiants doivent fournir des renseignements au sujet des interruptions, des reports, des études à temps partiel et des études de premier cycle **dans le cadre d'un programme combiné de premier cycle et d'études de doctorat** dans la pièce jointe « [Circonstances spéciales](#) ».
 - a. Remarque: Aucune autre information incluse dans ce document ne sera transmise au comité. Toutes les informations sur les interruptions de votre carrière universitaire, le choix de l'établissement choisi et la mobilité devraient être incluses soit dans la Déclaration sur le leadership personnel, soit dans le Projet de recherche.

Exemple : Si vous avez commencé vos études de doctorat à temps plein le 1^{er} janvier 2017, et que vous les avez suivies sans interruption, le Secrétariat estimera que vous comptez à votre actif 16 mois d'études de doctorat au 1^{er} mai 2018. Si, durant cette période de 16 mois, vous avez pris un congé de quatre mois, le Secrétariat considèrera que vous cumulez 12 mois d'études de doctorat. Enfin, si en plus d'avoir pris congé en cours de session, vous avez été inscrit à temps partiel pendant une session (quatre mois), le Secrétariat considèrera que vous avez effectué 10 mois d'études de doctorat.

RAPPEL — Relevé de notes

Tous vos relevés de notes postsecondaires doivent être transmis avec votre dossier de candidature à l'établissement qui propose votre candidature. Si vos relevés de notes incluent des

crédits ayant été transférés d'un collège ou d'un cégep, veuillez inclure le relevé du collège ou du cégep **seulement** si la note n'apparaît pas dans le relevé de notes universitaire.

Les étudiants qui fournissent des relevés de notes de l'étranger sont priés de consulter <https://www.wes.org/gradeconversionguide/> et d'inclure l'échelle de notation du pays d'où vient leur relevé. Si les relevés de notes de l'étranger ne figurent pas dans une des deux langues officielles du Canada (anglais ou français), veuillez joindre une traduction certifiée, séparée du relevé original par une page vierge.

RAPPEL – Date limite interne des établissements

On recommande fortement aux établissements d'indiquer une date limite interne dans RechercheNet pour le concours de BESC Vanier de façon à allouer suffisamment de temps à l'évaluation interne des candidatures. Actuellement, la date limite interne correspond à la date finale de présentation des candidatures au concours de BESC Vanier.

Vous trouverez des instructions dans le document ci-joint intitulé « Approbation électronique des établissements de recherche – Guide de l'administrateur ». On recommande également aux établissements de donner une mise à jour aux utilisateurs de l'outil d'approbation électronique dans RechercheNet afin d'éviter tout nouveau retard dans la soumission des candidatures.

RAPPEL – Recrutement à l'international

Étant donné l'objectif du programme consistant à attirer des boursiers doctoraux au Canada, nous encourageons les établissements à redoubler d'efforts pour appuyer la candidature de nouveaux étudiants au doctorat de l'étranger. Nous avons besoin de votre collaboration pour bâtir la réputation du programme de BESC Vanier en tant que programme offrant les bourses doctorales les plus valorisées, prestigieuses et recherchées dans le monde. Chaque candidat international recruté par les établissements canadiens vient enrichir nos campus, dans l'immédiat et à long terme.

RAPPEL — Admissibilité du thème (domaine de recherche)

Le candidat et son directeur de recherche doivent réfléchir attentivement au comité de sélection qui devrait évaluer la demande. Pour plus d'information, consultez la Tâche 6 des instructions pour la présentation des demandes/candidatures, intitulée : Préciser le domaine de recherche.

RAPPEL – Demandes pour les programmes de doctorat propres à chaque organisme

Comme l'admissibilité, les critères d'évaluation et les dates limites des concours diffèrent, les demandes soumises au Programme de BESC Vanier ne sont pas considérées comme faites dans le cadre d'un concours de bourses doctorales propres à un organisme. Les candidats qui souhaitent envoyer une demande pour une possibilité de financement propre à un organisme doivent le faire à part.

MISE À JOUR — Approbation électronique des établissements de recherche — Guide de l'administrateur

Nous avons mis à jour le Guide d'approbation électronique pour mieux servir nos établissements partenaires. Vous trouverez ci-joint la nouvelle version 1.3 du document.

REMARQUE – Accéder à la dernière version de la page Web

Si vous n'avez pas vidé votre cache depuis la dernière fois que vous avez accédé à la page des BESC Vanier, votre navigateur affiche peut-être une ancienne version de la page. Pour voir les mises à jour, il suffit de cliquer sur le bouton d'actualisation de votre navigateur (ou d'appuyer sur la touche F5).

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat Vanier-Banting à vanier@cihr-irsc.gc.ca.